



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2022-29
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 08 décembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1^{er} décembre 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique **MEUNIER** - Mme Pascale **BOISSIERAS**
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**
Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis **COMBY**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY** - M. Valéry **ELOPHE**
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël **DAUBET**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Christian **PRADAYROL** - M. Walter **MAMMOLA** représentant M. Henri **SOULIER** - M. Eddie **MARCOS** représentant M. Jean-Louis **LASCAUX**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Gérard **SOLER** représentant M. Pascal **COSTE**
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis **VILLEPONTOUX** représentant M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Philippe **VIDAU** donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20221208-2022-29-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération 2022-23 du 29 septembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le règlement budgétaire et financier est facultatif pour les communes et leurs EPCI. Toutefois, celui-ci devient obligatoire lorsqu'ils adoptent le référentiel M57 en vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi NOTRe.

Ce règlement précise les principales règles auxquelles la collectivité doit se conformer, notamment les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, en particulier les règles relatives à leur caducité, les modalités de report des crédits de paiement y afférents, et d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (article L.5217-10-8 du CGCT). D'une manière générale, il vise à préciser le cadre de l'ensemble de la gestion budgétaire et financière de la collectivité.

L'article L. 5217-10-8 du CGCT dispose qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

Il est proposé au comité syndical :

- * **D'approuver** le règlement budgétaire et financier au 1^{er} janvier 2023.

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	17

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Le Président


Julien BOUNIE